

SECURISATION DE L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES AU SEIN DE LYCEES PROFESSIONNELS

L'expérimentation visant à sécuriser l'entrée dans la vie active de jeunes de lycées professionnels, dite « -1/+1 » ou encore « N-1/N+1 », a vu le jour à l'initiative conjointe du FEJ et de la DGESCO. Elle s'est déroulée sur 2 années : 2011-2012 et 2012-2013 et a été évaluée par le Céreq. Parmi les lycées professionnels candidats, six ont été retenus pour organiser l'accompagnement des élèves d'une ou deux de leurs classes vers l'insertion à la fois durant leur année de terminale (dite N-1) et l'année suivante (dite N+1). Trois académies (Amiens, Lille, Lyon) et quatre sections avaient été prédéterminées : Commerce, SPVL, ELEEC et IP.

On ne part pas de rien. Dans un contexte économique difficile, où le chômage des jeunes est élevé, le ministère de l'Education nationale s'est saisi de cette question. A la suite de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, plusieurs textes¹ affirment que l'école doit se préoccuper de préparer les élèves à leurs futures démarches d'insertion.

Mais les pistes concrètes susceptibles d'être mobilisées sont peu nombreuses et mal connues des enseignants. Les réalisations concrètes, plutôt rares, dépendent pour la plupart d'initiatives locales et les équipes éducatives ne bénéficient pas d'un réel accompagnement.

Quelques exemples d'expériences témoignent du souci de faciliter les transitions grâce à des partenariats entre l'école et les interlocuteurs des élèves après leur sortie. En effet, si la revue de littérature que nous avons réalisée s'est avérée assez pauvre, en revanche, la recherche d'expériences concrètes que nous avons entreprise pour la compléter a mis en évidence plusieurs types d'actions coordonnées :

1. la coopération entre lycée professionnel et mission locale pour préparer la sortie des élèves ;
2. un partenariat entre lycée professionnel et entreprises, à l'instar de l'Opération Booster en Bretagne : trois lycées professionnels bretons et l'Union des Entreprises du Morbihan (MEDEF). Débutée dans un lycée en 2007, cette initiative a pris de l'ampleur depuis ;
3. la réflexion engagée depuis plusieurs années dans l'académie de Nantes a notamment abouti en 2007 à la création d'un dispositif d'accompagnement à l'emploi, en partenariat entre Rectorat et Conseil régional, avec deux facettes complémentaires :
 - préparer les élèves à la sortie de formation initiale,
 - et après en accompagner certains sur le marché du travail et dans l'emploi.

Récemment le niveau national a réaffirmé la nécessité que l'école noue des partenariats pour faciliter l'insertion des jeunes, notamment avec la création en 2011 des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)² qui permettent de coordonner au niveau du

¹ Parmi ces circulaires, une est intitulée « Introduction des Techniques de recherche d'emploi en formation initiale » (n° 90-122 du 31 mai 1990) et une autre « Insertion sociale et professionnelle des élèves : sensibilisation aux questions liées à l'emploi » (n° 93-183 du 25 mars 1993).

bassin de formation l'action des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes³. Et à l'été 2013, la loi de refondation de l'école a réaffirmé la volonté des pouvoirs publics de renforcer la place de l'entreprise au sein des établissements scolaires.

Le lycée professionnel constitue un terrain d'application privilégié de cette politique, puisqu'il suppose des passerelles entre les deux univers. Il s'agit de développer les échanges dans l'intérêt des élèves, tout en gardant à l'esprit que nombre d'entre eux ne s'orienteront pas vers les métiers correspondant à leur filière de formation.

Nous allons voir tour à tour que l'expérimentation met en lumière les enjeux, les difficultés et les conditions de réussite de la mise en œuvre de cet objectif.

1. Les enjeux et difficultés de l'expérimentation N-1/N+1

Il est possible de caractériser à grands traits les élèves de lycée professionnel impliqués dans l'expérimentation. En effet, malgré la diversité des contextes économiques et sociaux des six sites concernés, des points communs se dégagent.

La majorité des élèves sont issus de familles « défavorisées » et doivent faire face à des conditions de vie difficiles. Leurs repères par rapport à l'emploi sont souvent flous, voire inexistantes. Les enseignants ont mentionné d'autres problèmes qui viennent fréquemment s'ajouter aux précédents : déficit de confiance en soi, manque d'autonomie, insuffisante mobilité géographique.

L'expérimentation, qui visait la préparation à la recherche d'emploi et l'intégration dans l'emploi, s'est souvent heurtée à un déficit de demande de la part des jeunes concernés. En effet, beaucoup d'élèves de terminale envisageaient de poursuivre leurs études, souvent encouragés dans cette voie par leurs enseignants, et nombre d'entre eux en ont déduit que les actions proposées ne les concernaient pas. Plus généralement, si une partie des élèves de terminale témoigne d'une vision réaliste de ce qui les attend après la sortie du système scolaire, en revanche d'autres, nombreux, envisagent peu l'avenir, donnant l'impression de se protéger des difficultés futures en limitant leur horizon à l'univers de la formation.

Ce contexte apporte un éclairage pour apprécier la façon dont les projets ont été mis en œuvre. Schématiquement, il apparaît que le volet N-1 des dispositifs s'est avéré convaincant, surtout lors de sa seconde édition en 2012-2013. Ce n'est pas le cas du volet N+1 qui s'est révélé très décevant, au point d'amener certains des acteurs concernés à s'interroger sur sa faisabilité.

² Cf. la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 « Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation ».

³ Les informations relatives aux PSAD présentées dans cet encadré peuvent être retrouvées et complétées sur le site eduscol.education.fr, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/pid23269-cid55057/plates-formes-de-suivi-et-d-appui-aux-decrocheurs.html>

Les actions réalisées au cours de la phase N-1 relèvent de plusieurs registres. Certaines visent directement à préparer les élèves de terminale à leur future recherche d'emploi. D'autres peuvent être qualifiées de périphériques, car elles cherchent à renforcer la position des futurs candidats dans le monde du travail. Enfin, une dernière catégorie renvoie à la création de supports pérennes destinés à faciliter la recherche d'emploi. La distinction entre ces différents types d'actions permet de caractériser en quelque sorte « le centre de gravité » du dispositif mis en œuvre dans chaque lycée. Certains ont concentré leurs efforts sur les actions situées au cœur du dispositif, d'autres ont introduit en outre des actions périphériques. Enfin, quelques-uns ont d'emblée cherché à jouer sur deux tableaux, le présent et l'avenir. Dans un cas, ce sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions qui ont conduit à s'orienter vers la création d'outils pérennes.

En effet, les actions n'ont pas toujours rencontré l'adhésion des élèves. Bien que les établissements aient presque tous opté pour le caractère obligatoire de leur dispositif N-1, le taux de participation a parfois été décevant, surtout la première année. Toutefois, l'absentéisme observé ici et là n'a pas partout revêtu le même sens, de même que la passivité apparente de certains présents ne les a pas empêché d'entendre les principaux messages. D'une manière générale, le « succès » d'une action auprès des élèves est à interpréter avec précaution ; il n'indique pas nécessairement l'intérêt réel qu'ils ont à la suivre. Réciproquement, certaines actions qui *a priori* n'intéressaient pas les élèves ont finalement été jugées utiles, ceux-ci percevant après-coup les bénéfices qu'ils pouvaient en retirer. C'est notamment le cas pour des élèves souhaitant poursuivre leurs études.

Quant au volet N+1, il n'a été expérimenté qu'une seule fois et n'a donc pas pu, contrairement au volet N-1, connaître des améliorations la seconde année. Dans tous les établissements sa réalisation s'est heurtée à d'importantes difficultés et ses résultats sont très décevants. C'est d'autant plus regrettable que ce volet N+1 constituait la partie la plus novatrice de l'expérimentation.

Confrontés à la difficulté de faire revenir les anciens élèves de terminale, les établissements ont fortement réduit leur ambition initiale. Tous n'ont pas tous adopté la même politique. Certains ont persisté à organiser des actions spécifiques pour les anciens élèves, d'autres ont choisi d'intégrer les anciens dans des ateliers destinés aux élèves de terminale, dans le cadre de la seconde année du N-1. Enfin, un lycée a sous-traité le suivi des anciens élèves au cabinet de coaching qui était intervenu l'année précédente.

En définitive, certaines actions ont tout de même pu avoir lieu et quelques anciens élèves en ont profité. Etant peu nombreux, ils ont souvent pu bénéficier d'un soutien individualisé. Toutefois, les volontaires n'étaient probablement pas ceux qui en avaient le plus besoin car ils sont revenus en raison de leurs bonnes relations avec leurs enseignants, ce qui n'était pas toujours le cas des jeunes les plus en difficulté.

Que dire maintenant des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs ? Il faut d'abord souligner la très grande diversité des configurations dans les six établissements concernés. A une extrémité, une équipe dynamique d'enseignants disposant d'une réelle antériorité dans la préparation des élèves à l'insertion. A l'autre, un établissement dans

lequel les conditions de réussite n'étaient manifestement pas remplies, en raison de désaccords au sein de l'équipe pédagogique sur l'opportunité même de l'expérimentation. Les autres établissements ont connu des situations intermédiaires, avec une fragilité manifeste lorsque le dispositif reposait sur un noyau trop restreint de bonnes volontés. Car l'équipe réellement opérationnelle a souvent été bien plus réduite que l'équipe-projet affichée dans le projet initial. Le rôle central de pilote du dispositif a été assuré par un enseignant ou un chef de travaux. Celui-ci a trouvé peu d'appui concret au-delà d'un ou deux collègues de l'équipe projet, si ce n'est celui du proviseur qui l'assurait généralement de son soutien. A de rares exceptions près, des acteurs susceptibles d'intervenir tels que les conseillers d'orientation (COP), les conseillers principaux d'éducation (CPE) ou encore les assistants d'éducation, ne se sont pas impliqués. Certains dispositifs ont toutefois bénéficié d'un soutien de la part de la MGI ou du GRETA logé dans l'établissement. Si en interne les équipes étaient le plus souvent réduites, elles ont toutes fait appel à des intervenants externes à l'Education nationale. Avec plusieurs figures emblématiques :

- des employeurs du territoire mobilisés pour témoigner sur l'activité et les métiers visés par la spécialité de formation,
- des acteurs du monde associatif qui ont facilité l'accès à d'autres acteurs, notamment à des employeurs qui ont conseillé les élèves afin d'accroître leurs chances d'accéder à l'emploi,
- des partenaires professionnels du type cabinet de coaching ou organisme de formation, intervenus moyennant rémunération en tant que formateurs, accompagnateurs ou conseillers.

En outre, les acteurs locaux du service public de l'emploi ont pu être sollicités : si certaines missions locales ont répondu à l'appel, cela n'a pas été le cas de quelques agences de Pôle Emploi, apparemment trop accaparées par leurs propres objectifs.

L'analyse des dispositifs N-1 et N+1 dans les six lycées étudiés durant les deux années scolaires de l'expérimentation permet de faire émerger, à partir de la diversité de ces expériences, des succès et des difficultés rencontrées, des voies de progrès qu'il est possible de formaliser. L'objectif est ici de mettre en évidence les conditions de la réussite dans une perspective d'extension, voire de généralisation, de l'expérimentation.

2. Les conditions de réussite dans une perspective d'extension

L'analyse des dispositifs N-1 et N+1 permet de dégager des enseignements, dans la perspective d'une extension à d'autres filières ou à de nouveaux établissements. Il est en effet possible de formaliser des voies de progrès. Les équipes projet ont déjà amélioré leurs dispositifs pour la seconde année du « N-1 ». Et plusieurs établissements veulent poursuivre l'expérience en tenant compte des enseignements de l'expérimentation.

L'objectif est ici de mettre en évidence les conditions de la réussite car les modalités de la mise en œuvre sont déterminantes. Et elles le seront d'autant plus que le projet s'étendra à davantage d'établissements, peut-être moins volontaires.

Les quatre points suivants seront développés :

1. Redéfinir les objectifs et le périmètre du dispositif
2. Réunir les conditions du succès du côté des acteurs
3. Favoriser la réceptivité des élèves
4. Mettre en place des outils pérennes

2.1. Redéfinir les objectifs et le périmètre du dispositif

Des objectifs réalistes, une progression inscrite dans la durée

La définition des objectifs doit s'appuyer sur un diagnostic partagé de la situation : antériorité d'expériences, bilan des forces disponibles, motivation des participants... L'idéal serait de partir de l'existant et de prévoir une progression sur plusieurs années sans s'aventurer dans ce qui paraît hors de portée. C'est un enseignement de l'expérimentation : en 2012-2013, les établissements ont tous amélioré le dispositif « N-1 », un objectif pertinent et réaliste. En revanche ils n'avaient pas les moyens de réussir leurs projets sur le « N+1 ».

En N+1, il ne faut pas chercher à tout faire, mais plutôt cibler des publics prioritaires et des moments-clés (notamment après les 1^{ers} partiels en fac dont les résultats sont souvent décourageants...). L'expérimentation a aussi montré que le volet N+1 du dispositif ne peut se déployer efficacement dans le prolongement d'une année de mise en œuvre insatisfaisante de son volet N-1. En 2012-2013, les élèves sortants avaient en 2011-2012 « essuyé les plâtres » de la première année du dispositif N-1 ; cela a considérablement handicapé la mise en œuvre du dispositif N+1.

Elargir la finalité pour intéresser les élèves quel que soit leur projet

La finalité affichée de l'expérimentation était la sécurisation de l'entrée dans la vie active : la préparation à la recherche d'emploi supposée commencer dès l'obtention du baccalauréat. Or beaucoup d'élèves de terminale souhaitent poursuivre leurs études, encouragés en cela par leurs enseignants. De ce fait, souvent ils ne se sont pas sentis concernés par les actions proposées. Et cela leur a offert un prétexte commode pour se soustraire aux actions programmées.

Pourtant, les actions sont bénéfiques aussi pour les élèves envisageant une poursuite d'études. Informations, savoir-faire en matière de recherche d'emploi, apprentissage des normes, tout cela sera utile, d'autant plus que souvent la poursuite d'étude prendra la forme de formations professionnelles (avec des stages à rechercher) ou d'un cursus en alternance qui suppose de trouver un employeur.

D'ailleurs dans un lycée, la 2^{nde} année, le responsable du projet a délibérément présenté le dispositif aux élèves de terminale sous le titre N-1/N+1, sans citer l'intitulé de l'expérimentation.

Elargir le périmètre du dispositif en commençant avant la terminale

Tel qu'il était conçu, le dispositif N-1 ne concernait que les élèves de terminale. Plusieurs arguments sont en faveur d'un étalement sur plusieurs années. D'abord l'emploi du temps de terminale est très chargé par ailleurs – il comprend seize semaines de stage et plusieurs contrôles en cours de formation (CCF) – ce qui pose problème pour programmer les actions et pour en profiter pleinement. Et les actions risquent alors d'être vécues comme concurrentes des objectifs scolaires. Ensuite, certaines actions seraient utiles plus tôt. Il faudrait les étaler au moins sur les années de première et de terminale, il y a consensus là-dessus. Il serait peut-être même souhaitable de démarrer dès la seconde. En effet, débiter en seconde permettrait de marquer clairement la rupture avec le collège et de poser d'emblée la finalité professionnelle de la formation.

Penser une progression en fonction des enjeux propres à chaque niveau

En seconde, le manque de maturité de nombreux élèves crée des problèmes lors du stage. Il faudrait donc les sensibiliser aux normes du monde du travail. Par ailleurs, il est nécessaire de revaloriser les collégiens qui ont été orientés vers lycée professionnel. Cela suppose de prévoir dès leur arrivée au lycée des actions pour renforcer leur « estime de soi », sans toutefois afficher ouvertement cet objectif. Par exemple, un séjour à l'étranger peut amener le jeune à gagner en confiance en lui. De même, un travail sur le CV peut permettre de prendre conscience de ses atouts. Pour 2013-2014 un des lycées étudiés a déjà programmé précisément des actions selon le niveau de la classe, avec une progression d'année en année.

Positionner les actions au cœur du cursus et non en périphérie

Il faut penser les actions comme complémentaires et non concurrentes de la formation et de la préparation de l'examen. L'objectif est de sensibiliser progressivement les élèves aux enjeux de moyen terme tout en respectant leurs objectifs de court terme.

La première année, en raison du retard pris en début d'année, une grande partie des actions du programme « N-1 » ont été concentrées en fin d'année scolaire, peu avant des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF). Les élèves ont souvent ressenti ces actions comme une gêne à un moment où ils étaient très motivés pour travailler en vue de l'examen. Cela a créé des problèmes d'assiduité et de réceptivité. D'autant plus que certains enseignants déploraient eux-mêmes ces perturbations et ne le cachaient pas aux élèves.

Toutefois, la complémentarité ne renvoie pas seulement à la période de programmation.

Intégrer quelques actions-clés au cœur même de l'enseignement

Par exemple, la recherche des stages peut être conçue comme le vecteur d'une préparation progressive à la future recherche d'emploi, car chercher un « vrai » stage et chercher un emploi relèvent de la même démarche. De même, au retour de chaque stage, il est souhaitable d'intégrer au cœur de l'enseignement un travail sur les compétences acquises lors du stage.

2.2. Réunir les conditions du succès du côté des acteurs

Ne pas faire l'impasse sur les conditions préalables au sein de l'établissement

Ces conditions seront d'autant plus nécessaires qu'il s'agira de diffuser l'esprit de l'expérimentation sur des terrains qui n'y sont pas *a priori* propices. L'objectif doit être légitime aux yeux de tous dans l'établissement. Il est important pour cela de s'appuyer sur un diagnostic partagé, établi avec le soutien de l'équipe de direction, et d'inscrire le dispositif dans le projet d'établissement.

Pour ancrer le dispositif dans la vie du lycée, il est souhaitable d'instituer un comité de pilotage interne (COFIL), présidé par un membre de l'équipe de direction et réuni régulièrement, avec une large diffusion de compte-rendu de ses séances.

Construire une véritable équipe-projet.

Celle-ci ne peut pas se réduire en pratique à la seule personne du chef de projet, car la tâche est trop lourde. Le pilote du dispositif doit pouvoir s'appuyer sur un « second » au sein de l'équipe projet, par exemple un assistant d'éducation confirmé, en attribuant un volume horaire à cette mission. Il faut en effet disposer d'une disponibilité suffisante pour « tenir les deux bouts » : à la fois prendre des initiatives et assurer le suivi en procédant aux ajustements nécessaires. Ce travail doit être reconnu.

Parallèlement, il importe de développer une offre de formation adaptée, notamment en direction des équipes enseignantes, car la probable disparition du budget spécifique conduira à confier à des acteurs internes des prestations précédemment sous-traitées en externe contre rémunération.

Construire des synergies, en interne comme en externe

L'équipe-projet a souvent eu tendance à travailler de manière autonome, sans associer d'autres acteurs internes, avec le risque de l'épuisement. Il est souhaitable d'organiser les actions de manière à créer une dynamique interne. Sur ce point, il y a eu des avancées ici et là, par exemple pour associer le COPsy ou les assistants d'éducation... Un lycée a érigé la recherche de synergie en principe en programmant les actions pendant des heures de cours et en demandant à l'enseignant concerné d'assister à la séance ; progressivement, et surtout la seconde année, plusieurs membres de l'équipe pédagogique de la classe se sont impliqués. Des bénéfices secondaires sont possibles, notamment une meilleure intégration des enseignants de matières générales au sein de l'équipe dont le centre de gravité se situe fréquemment du côté des professeurs d'enseignement professionnel

Passer des commandes réalistes et précises aux partenaires externes

Il est arrivé que l'équipe-projet n'aille pas assez loin dans l'explicitation de ses attentes. Soit ce partenaire était un professionnel compétent et rémunéré et cela a semblé suffisant pour garantir la qualité de son apport, soit il était bénévole, et l'enjeu pour le chef de projet était

d'obtenir sa participation. Il était alors difficile de prescrire un contenu précis et d'exiger un temps de préparation de la séance. C'est donc délicat mais c'est nécessaire pour pouvoir juger l'intervenant sur la qualité de sa prestation.

2.3. Favoriser la réceptivité des élèves

Différencier les actions : un socle commun obligatoire, des prolongements à la carte

Le socle commun obligatoire concerne les actions qui présentent un réel intérêt pour tous les élèves, même s'ils ne sont pas demandeurs au moment où elles leur sont proposées, notamment du fait de leur projet de poursuivre leurs études. Sont incontournables les actions qui créent des ponts entre le lycée et le monde du travail :

- les rencontres avec des professionnels du secteur
- l'apprentissage progressif des techniques de recherche d'emploi
- et la sensibilisation aux normes en vigueur dans le monde du travail

Mais d'autres actions peuvent aussi être imposées, par exemple l'usage d'un site internet *ad hoc* propre à une filière de formation au sein du lycée, afin de créer progressivement chez les élèves le réflexe de s'y rendre pour à terme construire un réseau entre élèves actuels et anciens élèves.

Attention toutefois à manier l'obligation avec discernement. Les situations sont diverses et évolutives ; elles supposent parfois une grande capacité d'adaptation. Les présents par obligation peuvent perturber le déroulement des actions, et empêcher les quelques élèves motivés d'en profiter. Ainsi, un lycée a modifié la règle dans le cas d'un atelier avec plusieurs séances : il a posé une condition d'assiduité à la séance précédente pour avoir accès à la nouvelle séance.

Des prolongements peuvent être proposés à la carte, sur la base du volontariat, pour des actions plus spécifiques, notamment en soutien face à un enjeu ou à une difficulté particulière. Exemples : l'élaboration d'un dossier de candidature en BTS ou la recherche d'informations sur les entreprises via internet. Ainsi, en mai 2013, à quelques semaines du baccalauréat, un atelier a été proposé aux élèves de terminale qui n'avaient aucun projet pour l'année suivante. Cet atelier a rassemblé 26 élèves. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas conscience de la nécessité d'anticiper pour préparer ce qu'ils feraient en septembre.

Développer une véritable ingénierie de formation autour des actions obligatoires

La seconde année, il y a eu consensus pour rendre obligatoires la plupart des actions. Mais décréter l'obligation ne suffit pas pour supprimer l'absentéisme. Comment faire pour faire venir les élèves qui préféreraient y échapper ?

Les lycées ont activé trois leviers :

1) 1^{er} levier : Intéresser les élèves en améliorant la qualité des contenus. Les équipes-projet ont effectué un tri à l'issue de la première année du N-1. Certains prestataires extérieurs

n'ont pas été reconduits et des actions nouvelles sont apparues, pour lesquelles le chef de projet a pu préciser davantage ses attentes.

2) 2^{ème} levier : prévenir la contestation en optimisant la programmation. Il s'agissait là de désamorcer les critiques des élèves, mais aussi celles des professeurs de la classe. Car la première année certains enseignants avaient déploré de se voir privés de cours à l'approche des épreuves de CCF. Il faut donc répartir les actions sur plusieurs années pour ne pas alourdir encore les contraintes qui pèsent sur les élèves à l'approche de la fin de l'année de terminale. En choisissant des moments propices dans l'année, en tenant compte des contenus. Et surtout éviter la dernière heure de la journée, le pire moment étant bien entendu le vendredi après-midi, sans cours obligatoire après.

La question du type de support dans l'emploi du temps des élèves se pose. Elle est complexe car il faut tenir des contraintes de calendrier de l'intervenant. Les enseignants ont tendance à préférer « caser » les actions sur les deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé (AP) ou l'heure hebdomadaire « de vie de classe » plutôt que leurs heures de cours. Mais ce n'est pas toujours possible. Le recours à des heures de cours paraît donc incontournable, au moins en complément des heures d'AP.

Une dernière piste peut être évoquée ici, qui n'a pas été explorée dans les lycées étudiés : celle de mettre à profit les périodes de stage elles-mêmes, avec l'idée que le fait d'être immergés dans le monde du travail peut rendre les élèves plus réceptifs aux questions relatives à l'insertion professionnelle.

3) 3^{ème} levier : soigner la communication, à la fois en valorisant la participation au dispositif et en soignant la communication au quotidien, concernant l'organisation des actions.

Sur le premier point, la communication institutionnelle est importante lors de l'annonce initiale de la participation de la classe au dispositif : le moment doit être soigneusement choisi et être entouré d'une certaine solennité, le message doit être valorisant. Il faut y associer les principaux enseignants de la classe, car ils influencent l'attitude des élèves, même de façon non verbale. Leur bienveillance par rapport à l'expérimentation est donc un paramètre important.

Sur le second, il s'agit d'assurer la crédibilité du dispositif aux yeux des élèves. Il est souhaitable de distribuer aux élèves le programme des actions à venir, régulièrement mis à jour et d'informer les élèves quand un intervenant fait défection ou quand il y a un changement de salle...

Intégrer aussi les actions facultatives dans le cadre du lycée et du temps scolaire

Il serait a priori logique de positionner les actions facultatives sur le temps libre. Néanmoins, les expériences réalisées montrent que cela ne fonctionne pas : la participation aux actions facultatives situées hors temps scolaire est très faible. Elle est quasi nulle lorsque cela suppose un déplacement individuel hors lycée, mais pas beaucoup plus importante lorsqu'il

s'agit d'actions collectives dans le lycée, ressenties comme « des heures supplémentaires ». Les élèves gardent une attitude scolaire, se limitant à respecter les obligations.

Pour les mobiliser, il faut non seulement que le sujet les intéresse, mais encore qu'il représente un enjeu immédiat. A titre d'exemple, un atelier d'aide à la constitution du dossier de candidature à l'entrée en BTS, à quelques jours de la clôture des inscriptions, peut rassembler un nombre significatif de candidats. Si des actions facultatives sont envisagées, il est en tout cas préférable de les proposer en milieu de journée, avec des cours obligatoires avant et après.

2.4. Mettre en place des outils pérennes

Plusieurs établissements se sont projetés au-delà du temps de l'expérimentation, pour utiliser au mieux le budget disponible et dans le souci des générations suivantes d'élèves. Ils ont travaillé à créer des « outils » qui seraient des supports pour des actions ultérieures. L'idée étant que ces dispositifs soient utilisables à la fois par les élèves (les futurs « N-3 », « N-2 », « N-1 ») et par les anciens élèves (les « N+1 », « N+2 », etc.). Cela traduisait la volonté de créer des « ponts » entre le lycée et la suite et de dépasser l'échec du volet « N+1 ». Alors que les dispositifs N-1 et N+1 étaient à l'origine pensés séparément, il y a là une forme d'intégration à travers le partage d'un même outil.

L'objectif central a été de proposer des ressources pour faciliter l'insertion professionnelle, mais un objectif secondaire était aussi présent : celui de rompre l'isolement d'une partie des anciens élèves. Les modalités ont varié, centrées sur des lieux réels ou sur des espaces virtuels.

Des lieux de recherche et de rencontre

Il s'agissait d'équiper une salle (ordinateurs, imprimante, documentation, etc.), et de la mettre à disposition des élèves et des anciens élèves pour faciliter la transition entre le dedans (le lycée) et le dehors (le monde du travail). Concrètement, cette salle devait être spécialement affectée à la recherche de stage et à la recherche d'emploi, avec éventuellement la possibilité d'y réaliser des entretiens avec des employeurs. Elle devait être en même temps un lieu de rencontre pour les anciens élèves.

Ce projet n'a vraiment été mis en œuvre que dans un lycée, mais la salle a été peu fréquentée. L'expérience montre que ce projet suppose de résoudre des problèmes concrets: problème des horaires d'ouverture, sachant qu'il faut la présence d'un adulte (un assistant d'éducation ?), problème de responsabilité par rapport aux anciens élèves, etc. Un des lycées a envisagé de chercher une salle hors du lycée (BIJ...), mais n'a pas encore formalisé ce projet.

Des sites internet, pour échanger ou se former à la recherche d'emploi

Il s'agissait de construire pendant le temps du lycée des réflexes destinés à perdurer ensuite. Trois lycées ont avancé dans cette voie, sans aboutir pendant l'expérimentation.

Partant du constat de l'intérêt des jeunes pour les réseaux sociaux et de leur peu d'empressement à revenir au lycée (cf. l'échec du dispositif N+1), un de ces lycées avait un objectif avant tout relationnel : rompre l'isolement après la sortie du lycée et constituer un réseau d'anciens élèves de la filière. En faisant le pari que si les élèves utilisent régulièrement le site pendant leur scolarité au lycée, ils continueront à s'y connecter ensuite.

Un autre lycée a construit un site d'autoformation aux techniques de recherche d'emploi. Partant du constat que les sites internet actuels sont trop généralistes et ne conviennent pas pour des jeunes de niveau bac pro, il a conçu un outil souple, proposant différents modules en fonction de la filière de formation : vocabulaire, argumentaire, mode de présentation de la candidature, etc. La cible était constituée à la fois des anciens élèves et des élèves actuels, puisque recherche de stage et recherche d'emploi relèvent de la même démarche.

Le troisième lycée a développé un site internet visant à favoriser l'insertion professionnelle. Il s'agissait ici de créer des liens entre les élèves et le monde professionnel. Les jeunes peuvent y déposer leur CV, y trouver des liens pour la recherche d'emploi et des tests en ligne, notamment pour évaluer la qualité de leur CV et de leurs lettres de motivation. La cible est large : élèves du lycée, jeunes du secteur, mais aussi entreprises partenaires.

Mais un site internet pose aussi des questions concrètes, notamment pour organiser sa maintenance et assurer le rôle de modérateur. Il est aussi délicat d'en rendre l'utilisation obligatoire pour les élèves, car certains d'entre eux n'ont peut-être pas d'accès internet.

Conclusion

Au final, l'expérimentation a permis d'avancer dans la direction souhaitée. Le recul est insuffisant pour se prononcer sur l'opérationnalité des dispositifs mis en place, leur efficacité et leur efficience. Mais il est clair qu'une dynamique a été engagée et que la plupart des équipes-projets sont motivées pour poursuivre. L'évaluation de cette expérimentation a permis d'analyser les points forts et les difficultés rencontrées dans les établissements-pilotes, et au final de mettre en évidence les conditions de réussite d'une telle ambition.